




2018-2019 / Engagement à l'année

TARIFS !

	Saint Mihiel	Codecom Sammiellois	Extérieur
COURS COLLECTIF Jardin musical (à partir de 4 ans)	18€ / mois 60€ / trimestre 180€ / an	21€ / mois 70€ / trimestre  210€ / an	21€ / mois 70€ / trimestre 210€ / an
COURS INDIVIDUEL Pratique instrumentale et Vocale	-18 ans, lycéen et étudiant		
	33€ /mois * -25% 24,75€ * -50% 16,50€	63€ /mois 210€ /trim.  630€ /an	78€ /mois 260€ /trim. 780€ /an
	110€ /trim. * -25% 82,50€ * -50% 55,00€		
	330€ /an * -25% 247,50€ * -50% 165,00€		
	Adulte		
	63€ /mois * -25% 47,25€ * -50% 31,50€	90€ /mois 300€ /trim.  900€ /an	90€ /mois 300€ /trim. 900€ /an
210€ /trim. * -25% 157,50€ * -50% 105,00€			
630€ /an * -25% 472,50€ * -50% 315,00€			
COURS COLLECTIF Chorales Enfants/Adultes	25€ /trimestre 75€ /an		
Location d'instrument	12€ /mois	15€ /mois	
	40€ /trim.	50€ /trim.	
	120€ /an	150€ /an	
Droit d'Inscription	24€ /an et par famille		



Tarifs avant prise en charge éventuelle des Codecoms

*** Habitants Sammiellois:**

***La ville de Saint-Mihiel attribue des réductions en fonction des revenus des familles :**

- Pour un revenu de référence (N-2 ou N-1 si plus favorable) inférieur à 12 636€ par part, la ville attribue une réduction de 25%.
- Pour un revenu de référence inférieur à 6 318€ par part, la ville attribue une réduction de 50%.

Calcul des parts : Un adulte : 1,5 part si l'adulte est seul ou 1 part en couple. Chaque enfant : 0,5 part

Revenu pris en compte : N-2 ou N-1 s'il est disponible et plus favorable

Exemple :

Une famille avec deux parents et deux enfants = 3 parts

Pour bénéficier de la réduction de 25 %, le revenu de référence de cette famille doit être inférieur à 37 908 €.

Pour bénéficier de la réduction de 50 %, le revenu de référence de cette famille doit être inférieur à 18 954 €.

REDUCTION

-25% la 1^{ère} année : adulte de Saint-Mihiel et élève extérieur (*enfant et adulte*)

-25% pour les familles inscrivant 3 personnes ou s'inscrivant dans 3 disciplines et plus

Le mode de location d'instrument et les tarifs peuvent être revus au cours de l'année 2018-2019

Droit d'Inscription intégré à la 1^{ère} facture

Paiement au mois (*prélèvement automatique gratuit en joignant un RIB avant mi-octobre*) ou par trimestre

